

ENSEMBLE AUTOUR DE L'ARGENS ET SES AFFLUENTS

► LETTRE D'INFORMATION DU PROGRAMME D' ACTIONS
DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Actu

19 janvier 2014

*De nouvelles inondations
frappent le bassin versant
de l'Argens*



Retour sur l'événement des 18 et 19
janvier dans le Var.



CONSEIL
GÉNÉRAL

N°3 - Février 2014

L'ÉVÉNEMENT EN QUELQUES CHIFFRES



COMPARAISON DE QUELQUES ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

(station de mesure de Roquebrune-sur-Argens).



La **hauteur d'eau** en un point donné augmente avec le débit. Les inondations par débordement de cours d'eau résultent de cette augmentation.

Le **débit** d'un cours d'eau correspond au volume qui passe en un point chaque seconde. Il se mesure en m³/s.

1m³ représente le volume d'un cube d'un mètre de côté.

En 2010, le débit représentait l'équivalent d'une piscine olympique par seconde.

19 JANVIER 2014, MIEUX COMPRENDRE CE QU'IL S'EST PASSÉ

Retour sur la chronologie de l'événement

Pour la sixième fois depuis 2008, le département du Var a été touché par un phénomène météorologique majeur. Les violentes inondations qui en ont résulté ont provoqué deux décès et d'importants dégâts.

Le samedi 18 et le dimanche 19 janvier, des pluies torrentielles s'abattent sur le département du Var, notamment sur le bassin versant de l'Argens.

Des sols déjà saturés

La semaine précédente, d'importantes précipitations avaient déjà touché une zone s'étendant du littoral varois aux reliefs des Alpes maritimes. Ceci a eu pour effet de gorgier les sols en eau, saturant les capacités d'infiltration des eaux de pluies.

Un épisode pluvieux méditerranéen caractéristique

Dès le 18 janvier, des pluies fortes et régulières s'abattent sur le département. Les services de Météo-France placent le département du Var en vigilance orange «pluie-inondation». A 10h, le service de prévision des crues émet une vigilance de niveau orange sur les tronçons de cours d'eau «Argens aval», «Nartuby» et «Gapeau» (cf. image ci-dessous). Le 19 au matin, une structure orange se forme en mer et restera stationnaire durant plusieurs heures. Elle va engendrer des précipitations diluviennes sur le département et provoquer le débordement de nombreux cours d'eau dont le Gapeau, la Nartuby et l'Argens. En 3 jours, on mesurera l'équivalent de 3 mois de précipitations moyennes.

De nombreux dégâts et de lourdes conséquences

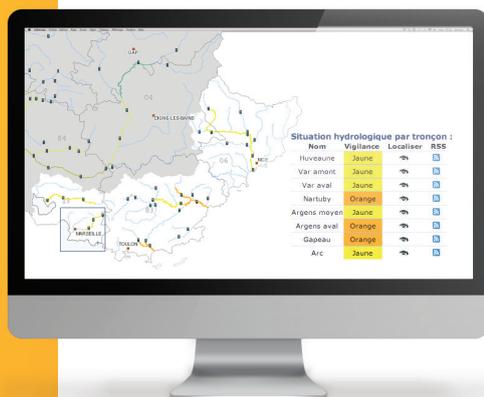
Le bilan de cet épisode est considérable. Vingt-six communes du département ont été touchées par des inondations et glissements de terrain. De nombreuses routes coupées et des dizaines de familles évacuées. Au total, plus de deux cents entreprises et autant d'exploitations agricoles ont subi des dégâts entraînant de lourdes pertes.

Une réaction immédiate

Dès les premières heures de l'événement, les services de secours et le Conseil général se mobilisent pour appuyer les communes, aider les habitants à se relever et évaluer le coût des dégâts.

Dès le retour à la normale, des travaux d'urgence d'enlèvement des embâcles dans l'Argens sont engagés par des équipes du Conseil général, puis par un prestataire recruté via une procédure accélérée. En dégageant le lit des cours d'eau des arbres et autres déchets transportés pendant la crue, ces actions vont permettre de rétablir rapidement le bon écoulement de l'eau.

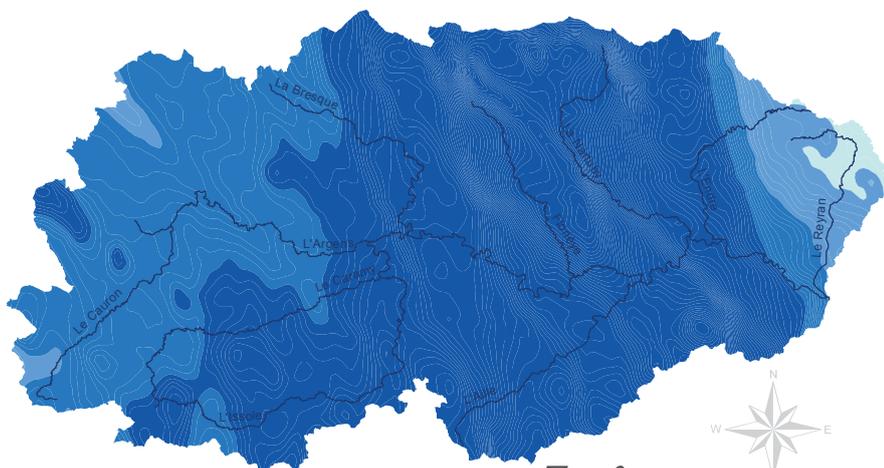
En parallèle, le service rivière et milieux aquatiques du Conseil général a lancé une expertise hydraulique post-crise. Elle permettra d'acquérir des données cruciales pour mieux se préparer à la survenue de tels événements et conduire des actions pertinentes dans le cadre du PAPI.



Pour consulter les mises en vigilances hydrologiques et les débits en temps réel, rendez-vous sur le site www.vigicrues.gouv.fr

Des phénomènes à la répartition aléatoire

Les cartes ci-après montrent la répartition des pluies mesurées sur le bassin versant de l'Argens. Il s'agit des quantités de pluies cumulées en 48 h. Elles illustrent certains des événements les plus marquants de ces 40 dernières années. Elles montrent clairement que la répartition des pluies peut être très variable et qu'aucun point du territoire n'est à l'abri d'un phénomène exceptionnel.

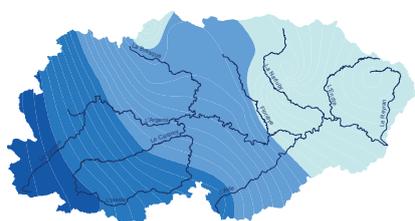


Jun
2010

Pour donner un ordre d'idée, 140 mm de pluie (bleu foncé) correspondent à une baignoire déversée par mètre carré.



Fév.
1974



Jan.
1978



Jan.
1994



Jan.
1996



Oct.
1999



Nov.
2011

Cumuls de pluie sur une durée de 48 h :

de 0 à 60 mm
 de 60 à 100 mm
 de 100 à 140 mm
 + de 140 mm

Remblais : Une source d'aggravation du risque

Il est important de rappeler que l'entretien des berges est soumis à réglementation par le Code de l'environnement. Les riverains sont tenus de maintenir l'écoulement naturel des eaux et d'assurer la bonne tenue des berges.

Ainsi, les remblais réalisés pour se protéger des inondations en renforçant les berges, peuvent en réalité aggraver leur impact à l'amont et à l'aval. En effet, l'apport de matériaux aux abords des cours d'eau contrarie l'écoulement en le réduisant. Ce rétrécissement va induire des hauteurs d'eau supérieures et donc des débordements plus rapides et importants.

Cependant, si des ouvrages de protection s'avèrent justifiés, ils peuvent être autorisés, mais sous réserve que leur impact hydraulique ait été étudié préalablement et qu'il soit compensé.

Par ailleurs, la nature du remblai reste prédominante. Si les apports de terre végétale couplés à une végétalisation peuvent être autorisés, le déversement de gravats est interdit.



Parallèlement, le PAPI avance à grands pas

Les principales études destinées à mieux comprendre le fonctionnement des cours d'eau et à définir une stratégie globale d'aménagement sont désormais engagées.

- Sur l'**ensemble du bassin**, un travail de synthèse et d'analyse des données météorologiques et hydrologiques est mené pour définir une stratégie commune de réduction de l'aléa inondation sur l'ensemble du territoire de l'Argens (action 5 du PAPI). En parallèle, un travail d'identification des zones d'expansion des crues est engagé. Il permettra d'aménager les zones choisies afin de ralentir les écoulements en période de crue (action 30).
- Plus **localement**, une étude vise à analyser les effets conjugués des crues de l'Argens et de la submersion marine dans la zone littorale (action 6). Dans la basse vallée de l'Argens, le SIACIA pilote une action destinée à réduire l'impact des crues les plus fréquentes en identifiant un programme d'aménagement (action 28). Sur la Nartuby, le SIAN dirige plusieurs études similaires, notamment dans la partie fortement urbanisée de Draguignan et Trans-en-Provence : trois scénarios d'aménagement ont été proposés sur lesquels les acteurs locaux doivent se prononcer.

Pour l'ensemble de ces actions, des groupes de travail ont été constitués. Ils suivent l'avancement de la démarche dans le cadre d'une large concertation de l'ensemble des acteurs locaux.



Le 11 décembre 2013, un **comité de concertation du PAPI** a réuni plus de 100 personnes aux Arcs-sur-Argens. Cette réunion a permis à tous les acteurs du bassin de se rendre compte de l'avancement du programme et de valider les 17 actions déjà engagées. Par ailleurs, un **comité de pilotage** a rassemblé les différents financeurs et maîtres d'ouvrages du PAPI le 13 février dernier.



Le 3 février 2014, le préfet a acté la **création du futur syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de l'Argens**. Structure porteuse du futur PAPI complet à partir de 2015, le syndicat aura pour missions principales l'entretien, la gestion, l'aménagement des cours d'eau et la prévention des inondations dans le bassin de l'Argens.



En parallèle, un **atelier national sur le thème des territoires en mutation exposés aux risques** a été initié par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la basse vallée de l'Argens. À travers cette démarche, l'État réunit décideurs locaux et experts nationaux pour lier au mieux aménagement du territoire, développement économique et agricole, et risque inondation.

Merci de continuer à envoyer vos photos, cartes postales, gravures et témoignages d'inondations anciennes à l'adresse :

oauda@cgvar.fr

«Ensemble construisons la prévention des inondations sur nos territoires»

Plus d'information sur le site www.var.fr dans la rubrique Environnement, cadre de vie.

